

# INSCRIPTIONS - SESSION D'ÉTÉ 2019

## COURS OFFERTS AU CÉGEP DE GRANBY

### DATES

Les inscriptions se font du lundi 11 mars au vendredi 22 mars 2019 au local C-111.

### FRAIS

Coût figurant au tableau et payable à l'inscription en argent comptant, paiement direct, carte de crédit ou chèque fait à l'ordre du Cégep de Granby.

### ANNULATION - REMARQUE AU BULLETIN - REMBOURSEMENT

ACTION	PÉRIODE	REMBOURSEMENT DROITS DE SCOLARITÉ	REMARQUE AU BULLETIN
Annulation par le collège	---	Oui	Aucune
Annulation par l'étudiant	Sur preuve réussite antérieure	Oui	Aucune
Annulation par l'étudiant	Jusqu'à la date limite	Oui	Aucune
Annulation par l'étudiant	Après la date limite	Non	Note cumulée (ÉCHEC)

### Liste des cours offerts

TITRE DU COURS	NO COURS	HEURES	JOURNÉE					DATE			COÛT	
			L	M	M	J	V	Début	Date limite d'annulation du cours sans mention d'échec	Fin		
Randonnée-camping *	109-365-GR	8h30 - 17h00		X	X				04/06	04/06	09/06	115,00\$
Calcul I**	201-103-RE	18h00 – 22h15	X	X		X			27/05	03/06	09/07	165,00\$
L'être humain	340-102-MQ	18h00 – 21h45		X		X			28/05	04/06	04/07	105,00\$
Philosophie propre au programme**	340-CSC-GR	18h00 – 21h45	X		X				27/05	03/06	10/07	105,00\$
Écriture et littérature***	601-101-MQ	18h00 – 22h00	X		X				27/05	03/06	17/07	135,00\$
Littérature et imaginaire***	601-102-MQ	18h00 - 22h00	X		X				27/05	03/06	17/07	135,00\$
Littérature québécoise	601-103-MQ	18h00 - 22h00		X		X			28/05	04/06	16/07	135,00\$
Anglais propre au programme**	604-CT1-GR	8h30 – 12h15	X			X			27/05	03/06	11/07	105,00\$

\*Cours intensif donné le mardi 4 juin, le mercredi 5 juin et la fin de semaine en camping, les 8 et 9 juin.

\*\* Il n'y aura pas de cours les lundis 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

\*\*\*Il n'y aura pas de cours les lundis 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet. Un cours de remplacement aura lieu le vendredi 5 juillet.

### COURS D'ÉTÉ DANS UN AUTRE CÉGEP (Voir au verso)

- Les préinscriptions doivent être complétées au plus tard le vendredi 26 avril 2019
- Informations au local C-111

# INSCRIPTIONS - SESSION D'ÉTÉ 2019

## COURS OFFERTS DANS UN AUTRE CÉGEP (en commandite)

---

### PRIORITÉS

- 1) - Fin DEC (E-19)  
- Préalable universitaire  
- Cours de spécialisation nécessaire à la poursuite d'un programme.
- 2) - Cours d'appoint.  
- Étudiant du secteur régulier ou de la formation continue qui n'est pas concerné par la priorité 1.
- 3) - Autre personne non inscrite au collégial.

### COMMANDITES

- 1) Consulter au local C-111 les brochures **COURS D'ÉTÉ** pour connaître les cours offerts ou accéder au site <https://cours-ete.sram.qc.ca/fr/listes>. La brochure SRAM y est disponible.
- 2)
  - a) **PRÉINSCRIPTION**  
Pour les cégeps du SRAM, rencontrer un aide pédagogique individuel pour procéder à une préinscription entre le lundi 11 mars et le vendredi 26 avril au local C-111. Vous devez ensuite vous présenter au Registrariat (local A-214) pour remettre votre formulaire de préinscription et payer les frais.
  - b) **FRAIS**  
Les frais sont payables en argent comptant, paiement direct et carte de crédit.
  - c) **INSCRIPTION FINALE ET OFFICIELLE**  
Le personnel du Registrariat fera les inscriptions sur le site du SRAM selon les dates suivantes :

Priorité 1	mardi, le 30 avril mercredi, le 1 <sup>er</sup> mai
Priorité 2	jeudi, le 2 mai

Le personnel vous confirmera l'inscription par MIO en fonction des places disponibles dans la semaine du 1<sup>er</sup> mai, **L'INSCRIPTION NE SERA FINALE QU'À CE MOMENT**. S'il est **impossible de procéder à l'inscription**, vous recevrez également l'information par MIO. Vous serez alors invité à vous présenter auprès d'un aide pédagogique individuel pendant ces périodes pour modifier votre inscription ou votre choix de cégep.
- 3) Pour les cégeps hors SRAM, remplir le formulaire **DEMANDE D'INSCRIPTION À UN COURS D'ÉTÉ EN COMMANDITE** (un formulaire par cours) **ET** rencontrer un aide pédagogique individuel pour faire établir le degré de **PRIORITÉ** du cours au plus tard le vendredi 26 avril au local C-111. Pour l'inscription, l'étudiant suit la procédure du cégep concerné.

### AVERTISSEMENT

L'étudiant doit respecter les procédures et règlements du cégep où il suit le cours. Pour toute information, demandez le secrétariat des cours d'été.

### ANNULATION... REMARQUE AU BULLETIN... REMBOURSEMENT...

Selon les politiques établies par le collège où le cours est suivi.